



AMBASSADE DU SENEGAL AUX PAYS-BAS

Laan van Meerdervoort 22, 2517 AK, 'S-Gravenhage

Tel : (+31) 070 216 28 08

Fax : (+31) 070 216 22 86

Email : ambassadesenegal@ziggo.nl

**Déclaration de Son Excellence Madame Ramatoulaye BA FAYE, Ambassadeur,
Représentant Permanent du Sénégal auprès de l'OIAC, à la trentième (30ème) Session de la
Conférence des États Parties à la
Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques**

**Point 19 de l'OJ relatif au Programme pour l'Afrique de l'OIAC
Trentième Conférence des États Parties à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques
La Haye, 24–27 novembre 2025**

Monsieur le Président,

Le Sénégal s'associe pleinement aux déclarations prononcées par le Coordinateur du Groupe africain, Son Excellence Madame Madelaine Ondoua, Ambassadrice de la République de Cameroun. Permettez-moi d'y ajouter quelques éléments à titre national.

Monsieur le Président,

Ma délégation exprime sa profonde appréciation au Directeur général pour son rapport sur la mise en œuvre du **Programme pour l'Afrique**, ainsi que pour les efforts constants du Secrétariat technique en faveur du renforcement des capacités africaines dans l'esprit des articles X et XI de la Convention.

Le Sénégal se félicite des progrès accomplis dans la **sixième phase du Programme Afrique (2023–2025)**, dont la mise en œuvre a permis d'élargir le champ de coopération avec les États Parties du continent. Plus de cinquante activités de renforcement des capacités ont bénéficié à une quarantaine d'États africains, traduisant la vitalité d'un programme désormais structurant pour l'action de l'OIAC sur le terrain.

Ma délégation relève avec satisfaction la consolidation des acquis dans des domaines essentiels :

- la mise en œuvre nationale de la Convention, à travers l'adoption par plusieurs États de législations couvrant l'ensemble des mesures initiales ;
- le contrôle renforcé des transferts transfrontaliers de produits chimiques ;
- le développement des capacités d'assistance et de protection contre les incidents chimiques ;

- la montée en puissance de la culture de sûreté et de sécurité chimiques ;
- et le renforcement des laboratoires analytiques africains en vue d'obtenir la désignation de l'OIAC.

Le Sénégal salue particulièrement les initiatives structurantes menées durant cette phase :

-la **tenue de l'exercice CHEMEX Afrique à Alger**, co-organisé avec le Gouvernement algérien et financé par le Canada, qui a permis à trente-trois États africains de tester leurs capacités conjointes de réponse aux urgences chimiques ;

-le **déploiement du projet d'Auto-évaluation en ligne (OSAT)** au profit des États de la SADC, facilitant l'élaboration de plans nationaux et régionaux de protection ;

-ainsi que la poursuite des **jumelages de laboratoires** entre institutions africaines et européennes.

Monsieur le Président,

Mon pays note avec intérêt le développement du **Centre pour la chimie et la technologie**, qui constitue désormais un pilier central du renforcement des compétences africaines dans les domaines de la chimie pacifique, de la sécurité et de la formation pratique et salue l'accès régulier offert aux experts africains à ce Centre ainsi que sa pleine utilisation au service du continent. Ma délégation tient également à saluer la **revitalisation de la coopération entre l'OIAC et la Commission de l'Union africaine**, et estime que ce partenariat institutionnel est déterminant pour promouvoir la **domestication universelle de la Convention, la prévention du terrorisme chimique et la promotion des usages pacifiques de la chimie** en Afrique.

Ma délégation souhaite souligner l'importance, pour la prochaine phase du Programme Afrique, d'adopter une démarche plus structurée de suivi et d'évaluation de l'impact. Le Sénégal se félicite des consultations inclusives menées en 2025, qui ont permis d'actualiser les indicateurs de performance, de préciser les activités programmatiques et d'intégrer les technologies émergentes dans les offres de renforcement des capacités. Nous estimons qu'une approche résolument axée sur les résultats, appuyée par un dispositif d'évaluation ciblée et par l'intégration du Programme Afrique dans le plan de travail de la Division ICA, renforcera l'efficacité et la durabilité de la septième phase. Le Sénégal y apportera tout son soutien.

Monsieur le Président,

Le Sénégal réitère son engagement constant en faveur du renforcement de la coopération entre l'OIAC et le continent africain. Il salue la participation active des États Parties africains au Comité directeur du Programme et appelle à la **pérennisation des financements** réguliers comme extrabudgétaires afin d'assurer la durabilité de ses résultats.

Mon pays demeure convaincu que le Programme Afrique constitue un **instrument exemplaire de coopération** conciliant sécurité, développement et transfert de savoirs dans le plein esprit de la Convention. Il continuera à y contribuer activement, notamment à travers le partage d'expériences et le plaidoyer pour une plus grande intégration de l'Afrique dans les priorités globales de l'OIAC.

Je demande que la présente déclaration soit publiée comme document officiel de la Trentième Conférence des États Parties.

Je vous remercie de votre aimable attention.